



## Séance ordinaire du 8 août 2022

**Procès-verbal d'une séance ordinaire** du conseil municipal de Saint-Norbert tenue le lundi 8 août 2022 à 20h00, au lieu ordinaire des séances, soit l'Espace Culturel Jean-Pierre Ferland de Saint-Norbert, à laquelle sont présents :

Madame la mairesse: Sonia Desjardins

Mesdames les conseillères : Denyse Riquier  
Marie-Michèle Paradis

Messieurs les conseillers : Yvan Lapointe  
Michel Mondoux  
Patrick Pilon

En l'absence de M. Sébastien Houle

Les membres présents forment quorum sous la présidence de Madame Sonia Desjardins, mairesse.

Est aussi présente, Mme Sylvie Toupin, greffière

### Ouverture de la séance

Ouverture de la séance par Mme la mairesse à 20:00 heures.

### **(1) Adoption de l'ordre du jour**

#### **ADMINISTRATION**

1. Adoption ordre du jour
2. Adoption du PV 4 juillet 2022
3. Dépôt rapport dépenses, paiements autorisés et salaires au 31-07-2022
4. Adoption de la liste des comptes à payer pour août 2022
5. Entente intermunicipale- alimentation en eau
6. Réforme site web 175e
7. Restauration orgue-estimation
8. Remboursement taxes 2022 égouts, 2200 Chemin du Lac
9. Entente Fabrique

#### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **TRANSPORT ET VOIRIE**

10. Soumission: peinture toit du dôme et agrandissement de la porte
11. Soumission : rénovation, toiture et isolation chalet des loisirs
12. Annulation Médial Assurances prévention
13. Nettoyage fossé
14. Soumission : serrure clavier garage municipal
15. MTQ, sécurité route principale
16. MTQ, pancarte zone de 50Km rue des Érables

#### **HYGIÈNE ENVIRONNEMENT**

17. Dérogation mineure 2021-0003. Résol. 2022-04-95

#### **LOISIRS ET CULTURE**

18. Entente quittance OBNL Culture et Patrimoine
19. Poste d'agent de développement, réaffichage
20. St-Jean 2023
21. Authentik-175e
22. Suivi des affaires municipales

23. Période de questions  
24. Levée de l'assemblée

2022-08-197

Il est proposé par M. Yvan Lapointe  
Appuyé par M. Patrick Pilon

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Madame la mairesse demande le vote et la résolution est adoptée à l'unanimité.

**(2) Adoption du PV du 4 juillet 2022**

2022-08-198

Considérant que les élus ont pris connaissance du PV du 4 juillet 2022;

Il est proposé par M. Michel Mondoux  
Appuyé par M. Patrick Pilon

Que le PV 4 juillet 2022 soit adopté tel que présenté.

Madame la mairesse demande le vote  
La résolution est adoptée à l'unanimité

2022-08-199

**(3) Dépôt du rapport des dépenses et paiements autorisés, des salaires au 30 juillet 2022**

Considérant que les élus ont pris connaissance du rapport des chèques émis au montant de 51 480.88\$, des salaires payés s'élevant à 27 799.89\$ pour un total du mois de juillet 2022 de 79 280.77\$;

Il est proposé par Mme Denyse Riquier  
Appuyé par M. Michel Mondoux

Que le conseil municipal approuve ce rapport tel que présenté.

Madame la mairesse demande le vote  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2022-08-200

**(4) Approbation liste à payer pour août 2022**

Considérant la liste des comptes à payer aux fournisseurs, pour août 2022 totalisant un montant de 139 207.75\$;

Il est proposé par Mme Denyse Riquier  
Appuyé par M. Michel Mondoux

Que le conseil municipal autorise le paiement des comptes à payer aux fournisseurs tel que spécifié dans la liste déposée.

Madame la mairesse demande le vote  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2022-08-201

**(5) Entente intermunicipale-alimentation en eau**

Attendu que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier dépend d'une entente relative à l'alimentation en eau potable avec la Ville de Berthierville et la Municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola pour alimenter son réseau;

Attendu que ladite entente relative à l'alimentation en eau a fait, ou fera l'objet d'un addenda pour permettre à la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier de conclure une entente avec la Municipalité de Saint-Norbert permettant d'alimenter légalement en eau deux entreprises agricoles situées sur son territoire;

Attendu qu'après discussions et vérifications, la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier pourrait fournir l'eau requise par les entreprises

agricoles situées sur le territoire de la Municipalité de Saint-Norbert, sous certaines conditions et en obtenant la collaboration des autres municipalités concernées pour établir un cadre légal;

Attendu qu'en vertu des pouvoirs en matière d'alimentation en eau notamment les articles 23 et 26 de la Loi sur les compétences municipales, la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier peut conclure une entente intermunicipale pour fournir de l'eau à l'extérieur de son territoire et conclure des ententes avec une personne dont les activités exigent une consommation en eau hors de l'ordinaire;

Attendu les articles 569 et suivants du Code municipal du Québec;

En conséquence,

Il est proposé par M. Patrick Pilon  
Appuyé par M. Michel Mondoux

Que le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

Que la municipalité de Saint-Norbert propose à la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier de lui déléguer sa compétence en matière d'aqueduc et de fourniture d'eau pour desservir deux entreprises situées sur son territoire et mandate la direction générale et la mairesse, Mme Sonia Desjardins pour négocier les conditions de l'entente.

Madame la mairesse demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

**2022-08-202**

**(6) Réforme du site web-175e**

Considérant que la municipalité désire rajeunir son site web, afin de le rendre plus dynamique, actuel et de redorer son image;

Considérant que le 175<sup>e</sup> offre une belle opportunité de rehausser l'image de la municipalité;

Il est proposé par Mme Denyse Riquier  
Appuyé par M. Michel Mondoux

Que le conseil municipal autorise la réforme du site web de la municipalité et le confie à l'entreprise Virtuel Graphique pour un montant d'environ 5000\$.

Madame la mairesse demande le vote  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

**2022-08-203**

**(7) Restauration orgue-estimation**

Attendu que la restauration de l'orgue de l'ECJPF, pourrait être financée via des subventions;

Attendu qu'avant de débiter un tel processus, nous devons en connaître les coûts éventuels;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Marie-Michèle Paradis  
Il est Appuyé par M. Yvan Lapointe

Que la municipalité demande des estimations pour la restauration de l'orgue de l'ECJPF, afin de valider les possibilités dans un tel projet.

Madame la mairesse demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2022-08-204

**(8) Remboursement, taxes 2022 égouts, 2200 Chemin du Lac**

Considérant que le propriétaire du 2200 Chemin du Lac, n'est plus branché au système d'égouts de la municipalité depuis la fin de l'année 2021 ;

Considérant que dans la taxation 2022, des frais lui ont été chargés en considérant que le branchement aux égouts municipaux était toujours en fonction ;

Considérant que la résidence possède maintenant sa propre installation septique, suivant un permis émis numéro 2021-0075;

Considérant que le propriétaire à démontrer que les travaux d'installations septiques sont terminés, inspectés et respectent la réglementation en vigueur;

Considérant que celui-ci, demande le remboursement des taxes chargées pour le branchement et le service d'égouts municipaux pour l'année 2022;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Denyse Riquier

Il est appuyé par M. Patrick Pilon

Que le conseil municipal de Saint-Norbert accepte de modifier le compte de taxes 2022, du 2200 Chemin du Lac en retirant la portion de taxes pour le service d'égouts municipaux (247.00\$) et en ajoutant la portion de taxes pour les installations septiques (70.00\$) : selon les articles spécifiques du règlement 417, règlement sur la tarification de la taxation annuelle 2022.

Madame la mairesse demande le vote

La résolution est adoptée à l'unanimité.

2022-08-205

**(9) ENTENTE FABRIQUE**

Considérant qu'une entente existe entre la fabrique de la Paroisse Saint-Martin-de-la-Bayonne et la municipalité de Saint-Norbert, entente renouvelée en 2018 prévoyant se terminer fin 2023;

Considérant qu'en raison de la conjoncture actuelle au niveau de la fabrique, il en résulte que plusieurs points de ladite entente, ne sont plus à jour et ne représentent pas la réalité;

Considérant que la municipalité est à requalifier ce bâtiment;

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Mondoux

Il est appuyé par M. Yvan Lapointe

Que le conseil municipal de Saint-Norbert désire remodeler l'entente afin que celle-ci reflète la réalité d'aujourd'hui et demande à la fabrique de la Paroisse Saint-Martin-de-la-Bayonne de réouvrir l'entente avant terme afin de la modifier pour qu'elle représente la réalité. Mme Sonia Desjardins, mairesse est autorisée à représenter la municipalité dans les pourparlers avec la fabrique.

Madame la mairesse demande le vote

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**  
**TRANSPORT ET VOIRIE**

2022-08-206

**(10) Soumission : peinture toit du dôme et agrandissement de la porte**

Considérant que le toit du dôme a besoin d'un entretien au niveau de la peinture, afin d'en assurer la pérennité;

Considérant que les coûts de tels travaux pourraient se subventionner via la subvention du Prabam;

En conséquence,

il est proposé par M. Patrick Pilon

Il est appuyé par M. Yvan Lapointe

Que le conseil municipal de Saint-Norbert demande des soumissions pour la peinture du toit du dôme ainsi que l'ajustement de la hauteur de la porte.

Madame la mairesse demande le vote

La résolution est adoptée à l'unanimité.

2022-08-207

**(11) Soumission rénovation, toiture et isolation chalet des loisirs**

Considérant que la toiture du chalet des loisirs aurait besoin d'être rafraîchi ;

Considérant que les facture de chauffage nous semblent élevées, une évaluation de l'isolation serait bienvenue ;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Denyse Riquier

Appuyé par Mme Marie-Michèle Paradis

Que le conseil municipal de Saint-Norbert désire demander des soumissions pour la réfection de la toiture et de l'isolation du chalet des loisirs.

Madame la mairesse demande le vote

La résolution est adoptée à l'unanimité.

2022-08-208

**(12) Annulation Médial Assurances prévention**

Attendu que la municipalité de Saint-Norbert a un contrat annuel avec Médial Assurances, pour de la prévention au travail et que le renouvellement porte à échéance en fin d'année 2022;

Attendu que les services de l'entreprises ne sont pas vraiment utilisés depuis quelques années ;

Pour ces motifs,

Il est proposé par M. Patrick Pilon

Appuyé par M. Yvan Lapointe

Que le conseil municipal de Saint-Norbert confirme à la compagnie Medial Services-Conseils-SST, dans les délais requis, soit avant le 1<sup>er</sup> septembre 2022, la confirmation du non renouvellement de ce contrat.

Madame la mairesse demande le vote

La résolution est adoptée à l'unanimité.

2022-08-209

**(13) Nettoyage de fossé**

Considérant que le conseil désire valider les priorités au niveau de l'entretien du réseau routier;

Il est proposé par Mme Denyse Riquier  
Appuyé par M. Yvan Lapointe

Que le conseil municipal de Saint-Norbert reporte ce point.

Madame la mairesse demande le vote  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2022-08-210

**(14) Soumission serrure clavier garage municipal**

Considérant que nous avons reçu une soumission de Serrure Vincent pour l'achat et l'installation d'une serrure à clavier pour le garage municipal, au montant de 816.27\$;

Considérant que la serrure actuelle n'est plus adaptée;

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Mondoux  
Appuyé par M. Patrick Pilon

Que le conseil municipal accepte la soumission de Serrure Vincent au montant de 816-27\$ avec taxes applicables et que cette dépense d'amélioration du bâtiment soit portée à la subvention Prabam.

Madame la mairesse demande le vote  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2022-08-211

**(15) MTQ, sécurité route principale**

Considérant que le conseil est préoccupé par la sécurité routière sur son territoire et en particulier dans la zone du village;

Considérant que cette portion de route est partie intégrante de la route 347, sous la juridiction du MTQ;

Considérant que selon les radars installés, nous sommes à même de constater que la vitesse permise n'est généralement pas respectée;

Considérant que l'installation du terre-plein en ciment à l'intersection de la rue des Érables et de la route 347 ou rue principale, vis-à-vis de l'église, réduit la largeur de la rue;

Considérant que nous sommes en milieu agricole et que cette situation a pour effet que les machineries agricoles, beaucoup plus larges maintenant, doivent passer sur une portion de terrains privés ou trottoir, afin d'éviter le terre-plein;

Considérant qu'il en est de même pour les déneigeurs et qu'à l'hiver dernier, notre employé municipal œuvrant au déneigement du trottoir fut heurté par le déneigeur, qui doit faire une manœuvre, car à cet endroit la portion de route est réduite;

Considérant que des indications de passages piétonniers, sont marqués sur la chaussée et que de nouvelles méthodes de panneaux, par exemples panneaux lumineux, attirent plus l'attention des utilisateurs de la route et augmenterait probablement la sécurité des piétons à l'intersection de la rue des Érables et la route 347, devant l'église et près de l'école primaire Sainte-Anne;

En conséquence,

Il est proposé par M. Yvan Lapointe

Appuyé par M. Michel Mondoux

Que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Norbert, demande au MTQ, de prendre en considération ces inquiétudes au niveau de la sécurité routière, sur la portion de la route 347 ou rue principale dans le village de Saint-Norbert, afin de s'assurer que la limite soit plus respectée, que les passages de piétons, soient plus sécuritaires et que la largeur de la rue permette une meilleure circulation routière pour les véhicules agricoles entre autres.

Madame la mairesse demande le vote

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**2022-08-212**

**(16) Pancarte zone de 50 Km rue des Érables et annonce zone scolaire**

Considérant que les pancartes annonçant la modification de vitesse de la rue des Érables avant l'arrivée au village de Saint-Norbert, sont situées assez près de la zone de 50Km;

Considérant que la SQ, nous indique cette situation, ne permet pas de bien faire respecter la limite de vitesse;

Considérant que lorsque les usagers arrivent à Saint-Norbert et se dirige vers la 347 Nord, rien ne leur indique qu'ils se retrouvent dans une zone scolaire de 30Km;

En conséquence,

Il est proposé par M. Patrick Pilon

Appuyé par Mme Denyse Riquier

Que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Norbert, demande au MTQ de valider si la distance entre la zone de 50Km de la rue des Érables et la pancarte annonçant cette limite de vitesse, respectent bien les normes et de faire la modification si cela s'applique. De plus, nous demandons une analyse de la signalisation par rapport à la zone scolaire et à la largeur au niveau du terre-plein.

Madame la mairesse demande le vote

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**HYGIÈNE ET ENVIRONNEMENT**

**2022-08-213**

**(17) Dérogation mineure 2021-0003, résol. 2022-04-95**

Attendu que la résolution 2022-04-95 autorisait la dérogation mineure 2021-0003, pour la propriété située au 2210 rang Ste-Anne;

Attendu qu'une erreur de mesure de la distance entre la rue et la future installation de la structure de panneaux solaires, a influencé le libellé de la résolution 2022-04-95 et que cette erreur se reflète maintenant au niveau de l'émission du permis;

Attendu que le CCU a tenu une nouvelle rencontre afin de valider si la nouvelle mesure à 17 mètres, venait modifier leur première recommandation;

Attendu que le CCU ne modifie aucunement sa première recommandation;

En conséquence ;

Il est proposé par M. Yvan Lapointe  
Appuyé par M. Patrick Pilon

Que le conseil municipal autorise l'installation de panneaux solaires selon la demande de dérogation mineure 2021-0003, en tenant compte de la mesure de 17 mètres de dégagement en (façade), par rapport à la rue.

Madame la mairesse demande le vote;  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

### **LOISIRS**

2022-08-214

#### **(18) Entente quittance OBNL Culture et patrimoine Saint-Norbert**

Attendu que l'OBNL Culture et Patrimoine Saint-Norbert a remis un chèque de 19 303.46\$, à la municipalité afin remettre les argents qui leur avaient été versés pour l'organisation d'activités de médiation culturelle dont la municipalité les avait mandatés selon l'entente signée au printemps 2021 ;

Attendu que selon les deux parties, suivant l'encaissement du chèque, les montants dus à la municipalité sont couverts;

Attendu que Culture et Patrimoine Saint-Norbert, nous avait transmis une facture datée du 10 juin 2022, au montant de 9440\$;

Attendu que des pourparlers ont eu lieu entre les administrateurs de Culture et Patrimoine Saint-Norbert et le conseil municipal de Saint-Norbert et que ceux-ci sont prêts à annuler la facture de 9440\$;

En conséquence ;

Il est proposé par M. Yvan Lapointe  
Appuyé par M. Michel Mondoux

Que le conseil municipal de Saint-Norbert considère qu'il y a eu quittance finale entre l'OBNL Culture et Patrimoine Saint-Norbert et la municipalité et que cela clos l'entente ( pour médiation culturelle selon l'entente MCC et la municipalité) entre les deux parties. La direction générale et la mairesse sont autorisées à signer un document de quittance finale avec les administrateurs de Culture et Patrimoine Saint-Norbert, en y spécifiant l'annulation de la facture au montant de 9440\$.

Madame la mairesse demande le vote;  
La résolution est adoptée à l'unanimité

2022-08-215

#### **(19) Poste d'agent de développement , réaffichage**

Attendu que la municipalité avait déjà affiché un poste d'agent de développement et qu'aucune candidature n'avait été retenue;

Attendu que le besoin de cette ressource semble nécessaire pour la poursuite de certaines activités et aiderait à la recherche de subventions;

En conséquence ;

Il est proposé par M. Michel Mondoux  
Appuyé par Mme Denyse Riquier

Que le conseil municipal désire réafficher un poste d'agent de développement.

Madame la mairesse demande le vote;  
La résolution est adoptée à l'unanimité.



2022-08-216

**(20) St-Jean 2023**

Attendu que la municipalité désire tenir des activités pour la fête de la St-Jean en 2023;

Attendu que la date du 24 juin 2023 a été retenue ces activités;

Attendu que le groupe Sainte-Cécile est disponible pour la tenue de prestation musicale à cette date;

En conséquence ;

Il est proposé par M. Yvan Lapointe

Appuyé par M. Patrick Pilon

Que le conseil municipal désire retenir les services du groupe Sainte-Cécile pour la tenue de prestation musicale lors des festivités de la St-Jean le 24 juin 2023, pour un montant de 5000\$.

Madame la mairesse demande le vote;

La résolution est adoptée à l'unanimité

2022-08-217

**(21) Authentik- 175e**

Considérant qu'en 2023, la municipalité fêtera son 175<sup>e</sup> anniversaire;

Considérant que le conseil désire que cette année soit festive et que plusieurs activités viennent rehausser la programmation du 175<sup>e</sup>;

Considérant qu'une approche a été faite auprès de l'entreprise Authentik, mais que pour le moment, nous n'avons pas reçu de soumission;

Il est proposé par M. Patrick Pilon

Appuyé par Mme Marie-Michèle Paradis

Que le conseil municipal de Saint-Norbert désire reporter ce point à une séance ultérieure.

Madame la mairesse demande le vote;

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**(22) SUIVI ET AFFAIRES NOUVELLES**

Mme Sonia Desjardins, mairesse, nous fait une nomenclature des activités passées et à venir qui se tiendront dans la municipalité :

- Retour sur l'exposition des autos anciennes, remerciements aux nombreux bénévoles et commanditaires : Fabrication CL, Garage Réjean Laporte et Fils, Groupe Mondor.
- Réussite spectacle du Festival de Lanaudière
- Théâtre, activités avec le Musée d'art de Joliette.
- Beaucoup d'autres activités à venir vous seront présentées cet automne.
- Bienvenue au prochain feu avec la mairesse.

**(23) PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

2022-08-218

**(24) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. Patrick Pilon

Appuyé par M. Yvan Lapointe et résolu de lever la séance à 20 : 27 heures.

Madame la mairesse demande le vote;

La résolution est adoptée à l'unanimité

\_\_\_\_\_  
Sonia Desjardins  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Sylvie Toupin  
Directrice générale et greffière trésorière

*Je, Sonia Desjardins, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

\_\_\_\_\_  
Sonia Desjardins, mairesse

\_\_\_\_\_

